



**Dispositions générales et
particulières réglementant
les centres d'entraînements
de France Galop**

FRANCE GALOP

Département Technique
46, Place Abel Gance
92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-266X

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : février
Quantité de tirage : 200 ex.



© 2020 - France Galop



F R A N C E
G A L O P

2020

DISPOSITIONS GÉNÉRALES
RÈGLEMENTANT LES
CENTRES D'ENTRAÎNEMENT

**CHANTILLY
DEAUVILLE
MAISONS-LAFFITTE**

LISTE DES MISES À JOUR 2020

II. DISCIPLINE GÉNÉRALE

II.-1 TENUE

- Ne téléphonent pas à cheval Page 4

II.-3 ÉQUIPEMENT

- Portent obligatoirement un casque de protection homologué
CE-EN.1384/2017 Page 5
- Portent obligatoirement un gilet de protection conforme à la norme
CE-EN.13158/2009 niveau 2 ou 3 Page 5

Préambule

*Les dispositions générales ci-après annulent et remplacent celles publiées
précédemment dans le Bulletin Officiel des Courses de Galop*

Sommaire

I. <u>DROIT D'UTILISATION</u>	P 3
II. <u>DISCIPLINE GÉNÉRALE</u>	
II-1. Tenue	P 4
II-2. Obligation concernant les chevaux	P 5
II-3. Equipement	P 5
II-4. Sécurité	P 5
II-5. Horaires	P 6
II-6. Circulation	P 6
III. <u>RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES PISTES DE GALOP</u>	
III-1. Dispositions communes aux pistes en gazon et en sable	P 6
III-2. Pistes en gazon	P 7
III-3. Pistes en sable	P 7
III-4. Manèges	P 7
IV. <u>COTISATIONS D'ENTRAÎNEMENT, TARIFS DES GALOPS ET PRÉLÈVEMENTS</u>	P 7
V. <u>SURVEILLANCE PAR UN DÉLÉGUÉ DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION</u>	P 8
VI. <u>SANCTIONS DE L'INOBSERVATION DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RÉGLEMENTANT LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT DE FRANCE GALOP ET DES RÉGLEMENTS PARTICULIERS</u>	P 8

Ce règlement s'applique à tous les entraîneurs ayant obtenu de FRANCE GALOP, l'autorisation d'utiliser les installations du centre, ainsi qu'à leur personnel et aux autres personnes qu'ils utilisent pour monter leurs chevaux à l'entraînement.

I. DROIT D'UTILISATION

Sauf autorisation spéciale pour une durée limitée, seuls sont autorisés à utiliser l'ensemble ou une partie des terrains et installations des centres d'entraînement de FRANCE GALOP, les entraîneurs munis d'une licence délivrée par MM. les Commissaires de FRANCE GALOP.

Ce droit d'usage est également subordonné à une autorisation spéciale délivrée par la Direction du centre d'entraînement concerné et matérialisée par l'attribution d'un numéro de tapis que devra porter chaque cheval sortant sur les terrains, sur le tapis et sur la couverture lorsqu'il en porte une.

Les entraîneurs publics se voient attribuer un numéro à 2 chiffres. Les personnes titulaires d'un permis d'entraîner ou d'une autorisation d'entraînement se voient attribuer un numéro à 3 chiffres.

En cas de changement de statut, le numéro attribué peut changer, l'entraîneur doit alors le modifier sur le tapis et la couverture qu'il utilise.

L'entraîneur obtenant ce droit d'usage, s'engage à avoir une activité en conformité avec les dispositions du Code des Courses au Galop réglementant l'autorisation d'entraîner, un effectif de chevaux présents dans l'établissement déclaré conforme à la déclaration transmise à FRANCE GALOP, un personnel salarié régulièrement déclaré à la Mutualité Sociale Agricole et au Régime de Prévoyance des Lads (Accord National du 8 juin 1989).

L'usage des terrains d'entraînement est interdit à toute personne autre que les salariés de l'entraîneur ; à titre exceptionnel, l'entraîneur pourra autoriser sous sa propre responsabilité une personne non salariée à monter à l'entraînement, à la condition impérative de pouvoir justifier que lesdites personnes ont souscrit une assurance responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité au jour de la monte, la responsabilité de FRANCE GALOP ne pouvant être en aucun cas engagée.

Aucune personne étrangère à la profession n'est autorisée à pénétrer sur les terrains sans être accompagnée par un entraîneur ou sans en avoir obtenu préalablement l'accord de la Direction du centre d'entraînement. Toutes les personnes étrangères à la profession circulent sur ces terrains à leurs risques exclusifs. L'entraîneur accompagnant une personne étrangère à la profession doit l'avoir avertie des risques encourus.

Le droit d'usage implique également que l'entraîneur s'engage à ce que lui-même et les personnes qu'il utilise connaissent et respectent les dispositions générales réglementant les centres d'entraînement de FRANCE GALOP et le règlement particulier de son centre et se soumettent aux contrôles et aux mesures disciplinaires mis en place par FRANCE GALOP pour assurer le respect desdites réglementations.

Le droit d'usage implique en outre l'acceptation du contrôle technique des installations dont il dispose pour l'entraînement de ses chevaux et des différents contrôles effectués en application du Code des courses au galop concernant notamment le contrôle de l'effectif de chevaux, le contrôle sanitaire et les prélèvements biologiques effectués sur les chevaux à l'entraînement.

L'utilisation des pistes entretenues et mises à la disposition des entraîneurs par FRANCE GALOP entraîne pour ceux-ci l'appréciation des risques que leur personnel et leurs chevaux peuvent encourir, en particulier lors de conditions climatiques exceptionnelles (sécheresse, orages, tempêtes, gel) ou du fait de la faune sauvage ou de chiens errants et l'acceptation des risques inhérents à l'utilisation des lieux tels qu'ils sont mis à leur disposition.

Seuls les chevaux préparés en vue de leur participation aux courses publiques et nominativement déclarées à l'entraînement sont autorisés à utiliser les pistes. Sont admis également les chevaux d'accompagnement, montés par les entraîneurs ou leur personnel.

II. DISCIPLINE GÉNÉRALE

II.1 – TENUE

L'entraîneur doit veiller à ce que son personnel et les autres personnes montant ses chevaux ou qu'il utilise :

- n'aient ni comportement ni propos incorrect,
- ne fument pas à cheval,
- **ne téléphonent pas à cheval**
- n'aient pas une tenue vestimentaire incorrecte (chaussures de sport, etc...),
- respectent la propreté des terrains et n'y apportent pas de perturbation,
- connaissent des dispositions réglementant le centre d'entraînement,
- possèdent une expérience suffisante.

L'entraîneur est, dans tous les cas, responsable des actes et des comportements des personnes montant ses chevaux et des personnes qu'il utilise sur le centre d'entraînement.

II.2 – OBLIGATION CONCERNANT LES CHEVAUX

Aucun cheval, aucun lot ne peut pénétrer sur les terrains d'entraînement sans être déclaré à l'effectif à l'entraînement et sans y être sous la responsabilité soit de l'entraîneur soit d'une personne désignée par celui-ci.

II.3 - ÉQUIPEMENT

Au regard de la législation, l'entraîneur doit imposer le port des équipements de protection individuels de sécurité à l'ensemble des personnes soumises à son autorité.

L'entraîneur doit s'assurer que son personnel et les autres personnes qu'il utilise :

- portent obligatoirement un casque de protection homologué CE-EN.1384/2017,
- *portent obligatoirement un gilet de protection homologué CE-EN.13158/2009 niveau 2 ou 3,*
- sont correctement vêtus et chaussés,
- disposent d'un équipement et d'un harnachement en bon état.

L'entraîneur montant lui-même un cheval de course déclaré à l'entraînement doit porter un casque de protection muni de sa jugulaire et un gilet.

II.4 – SÉCURITÉ

Respect des règles d'utilisation des pistes

Les utilisateurs doivent respecter les règles d'utilisation des pistes en gazon et en sable édictées ci-après et celles édictées par le règlement particulier de chaque centre d'entraînement.

Barrières de sécurité

Les chevaux composant un même lot doivent être groupés pour entrer ou sortir des terrains d'entraînement, afin que les barrières de sécurité ne restent ouvertes qu'un minimum de temps.

Pour les lots importants, une personne à pied ou à cheval doit se tenir à proximité de la barrière de sécurité. En aucun cas cette barrière doit rester ouverte sans sa surveillance.

Poste sécurité, ambulance et van-ambulance

En cas d'accident, pour demander l'ambulance ou le van-ambulance, des moyens répertoriés dans les conditions spécifiques à chaque centre d'entraînement sont mis à la disposition des entraîneurs ou de leurs représentants. Ces moyens sont indiqués dans le règlement particulier de chaque centre d'entraînement.

Vagabondage de chiens

La présence de chiens, même tenus en laisse, est interdite sur les terrains. L'entraîneur est tenu de veiller à ce que son ou ses chiens ne pénètrent pas sur les terrains.

II.5 – HORAIRES

Afin d'assurer la mise en place des services de sécurité sur les terrains, les horaires d'ouverture sont fixés chaque année par la Direction du centre d'entraînement, selon les périodes. Les horaires sont publiés dans le règlement particulier de chaque centre d'entraînement. Ils peuvent être modifiés en raison de circonstances exceptionnelles.

II.6 – CIRCULATION

Sur les terrains d'entraînement

La Direction du centre d'entraînement doit porter à la connaissance des entraîneurs, que les utilisateurs de herses sont prioritaires.

A l'intérieur des terrains d'entraînement, dans les allées, promenades, trottings et ronds d'attente, les chevaux doivent circuler en bon ordre et en ligne, aux seules allures du pas et du trot.

Ils ne doivent pas doubler des chevaux quand ces derniers en croisent d'autres. Les lots doivent se croiser aux allures du pas. La circulation des piétons et vélos est interdite pendant l'entraînement.

Sur les voies privées ou publiques

Sur les routes et voies d'accès aux terrains d'entraînement, les chevaux doivent circuler également en bon ordre et en ligne les uns derrière les autres, afin de ne pas gêner la circulation du public et se conformer aux arrêtés municipaux en la matière.

La traversée des voies, chemins ou routes privées ou publiques (notamment routes nationales) s'effectuent sous l'entière responsabilité des entraîneurs ou toute personne autorisée par ces derniers, et ce, même en cas de présence d'un préposé de FRANCE GALOP.

III. RÈGLES COMMUNES À TOUTES LES PISTES DE GALOP

III.1 - DISPOSITIONS COMMUNES AUX PISTES EN GAZON ET EN SABLE

Les pistes ne peuvent être traversées qu'à l'allure du pas et en formation déployée aux passages prévus à cet effet. Les utilisateurs des pistes de galop ont toujours priorité sur les utilisateurs des autres pistes.

Avant de traverser une piste ou de s'engager sur celle-ci, il faut s'être assuré qu'elle est parfaitement libre et que le dernier cheval d'une écurie qui y travaille est bien passé.

Il est défendu :

- de faire tourner les chevaux en rond sur les pistes, afin d'éviter leur piétinement,
- de laisser les chevaux monter ou traverser les banquettes herbées séparant les pistes,
- d'utiliser ces pistes à d'autres allures que le galop sauf conditions climatiques difficiles.

III.2 - PISTES EN GAZON

Les dates d'ouverture et de fermeture de ces pistes, ainsi que leurs conditions d'utilisation sont précisées chaque année dans le règlement particulier et les circulaires établis à ce sujet par chaque centre d'entraînement.

Le travail des chevaux ne doit être effectué qu'à l'intérieur du « galop » jalonné par des dispositifs de signalisation, dits PLOTS.

Les chevaux doivent quitter la piste en gazon aussitôt après leur travail.

A chaque utilisation de pistes en gazon, l'entraîneur ou son représentant doit remettre une liste à son en-tête comportant les noms des chevaux ayant utilisé la piste avec le nom du propriétaire.

Cette liste est remise :

- avant de quitter la piste, au préposé présent,
- ou dans la journée, au secrétariat du centre d'entraînement.

III.3 - PISTES EN SABLE

Les utilisateurs ont une priorité absolue d'usage sur la totalité de leur parcours et sur toutes les voies d'accès latérales.

Les utilisateurs des pistes devront s'assurer avant de s'engager sur celles-ci, si elles sont occupées ou non par du matériel de hersage et dans l'affirmative attendre la disponibilité de la piste avant d'y engager le lot.

Pour réduire le temps d'écoulement des lots importants, la distance entre chaque cheval ne doit pas excéder 50 mètres.

III.4 – MANÈGES

En cas de mise à disposition de manèges pour chevaux, il est rappelé que leur utilisation est sous la responsabilité de l'entraîneur et doit être obligatoirement effectuée sous la surveillance d'une personne mandatée par celui-ci.

IV. COTISATIONS D'ENTRAÎNEMENT, TARIFS DES GALOPS ET PRÉLÈVEMENTS

Les montants des cotisations d'entraînement, les tarifs des galops et le montant du prélèvement pour l'activité des centres d'entraînement de FRANCE GALOP sont publiés chaque année au Bulletin Officiel des courses de galop.

V. SURVEILLANCE PAR UN DÉLÉGUÉ DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Un Délégué des Commissaires de FRANCE GALOP est chargé de veiller au respect, par les entraîneurs et les personnes qu'ils utilisent, des dispositions générales réglementant les centres d'entraînement de FRANCE GALOP et du règlement particulier de ceux-ci.

Ce Délégué est habilité à sanctionner directement d'une amende de 10 € à 800 € tout entraîneur qui enfreint ou dont les personnes qu'il utilise enfreignent les dispositions ci-dessus ou le règlement particulier de son centre d'entraînement.

Ce Délégué est également habilité à s'assurer qu'un entraîneur ou son effectif n'est pas dans une situation contraire au Code des Courses au Galop et à saisir, rapport à l'appui, les Commissaires de FRANCE GALOP en cas de constat d'une situation contraire audit Code.

VI. SANCTIONS DE L'INOBSERVATION DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RÉGLEMENTANT LES CENTRES D'ENTRAÎNEMENT DE FRANCE GALOP ET DU RÈGLEMENT PARTICULIER DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

L'inobservation par l'entraîneur, ou par le personnel qu'il utilise, des dispositions générales ci-dessus ou du règlement particulier de son centre, pourra être sanctionnée, selon le cas, par le Délégué des Commissaires de FRANCE GALOP, conformément aux dispositions de l'alinéa V qui précède ou par les Commissaires de FRANCE GALOP.

En cas d'inobservation grave desdites réglementations ou de récidive, l'autorisation d'utilisation des terrains d'entraînement de FRANCE GALOP peut être retirée sur décision des Commissaires de FRANCE GALOP.



CONTACTS

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE CHANTILLY

16 Avenue du Général Leclerc

60500 CHANTILLY

☎ +33 (0)3 44 62 41 00

www.cefg.fr

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE DEAUVILLE

45 Avenue Hocquart de Turtot

14800 DEAUVILLE

☎ +33 (0)2 31 14 20 00

www.cefg.fr

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE MAISONS-LAFFITTE

1 Avenue de la pelouse

BP 72

78602 MAISONS-LAFFITTE

☎ +33 (0)6 50 25 43 00

www.cefg.fr

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
RÈGLEMENTANT LE
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

CHANTILLY

Sommaire

I. RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES

A) CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE P 3

**B) UTILISATION DES PISTES - ALLURES AUTORISÉES - VOIES D'ACCÈS
TRAVAIL PRÉPARATOIRE** P 4

AIGLES

- 1) Pistes en gazon P 4
- 2) Pistes de galop en sable P 4
- 3) Pistes en sable fibré P 5
- 4) Pistes d'obstacles P 5

FORÊT DE CHANTILLY

- 1) Pistes de galop P 6
- 2) Routes de promenade et voies d'accès P 6
- 3) Accès aux pistes de Forêt P 6

LAMORLAYE – TERRAIN DU CHÂTEAU

- 1) Pistes rondes P 7
- 2) Pistes d'obstacles P 7
- 3) Manèges d'obstacles P 7
- 4) Manèges Pur-Sang P 7
- 5) Obstacle Cross P 7

COYE LA FORÊT - TERRAIN DE LA PLAINE DE COYE

- 1) Pistes en gazon P 8
- 2) Pistes de galop en sable P 8
- 3) Pistes Polytrack P 8
- 4) Pistes d'obstacles en sable P 8
- 5) Manège d'obstacles en sable P 8
- 6) Manège d'obstacles de la Camargo P 8

TERRAIN D'AVILLY SAINT-LÉONARD

- 1) Pistes en sable P 9
- 2) Obstacles P 9
- 3) Piste Activ Track P 9

HIPPODROME

- 1) Piste du Jockey Club P 10
- 2) Piste Polytrack P 10

II. ENTRAÎNEMENT AU DÉPART EN STALLES P 11

III. RÈGLES DE SÉCURITÉ P 12

IV. PLAN DES PISTES P 13

I. RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES

A) CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE

Chaque année un courrier est adressé aux entraîneurs les informant des dates d'ouverture progressive des pistes en gazon sur les terrains d'entraînement.

A cette occasion, les horaires d'ouverture et de fermeture des terrains sont précisés pour l'année en cours.

HORAIRES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES TERRAINS POUR L'ANNEE 2020

✓ Du lundi au Samedi (hors jours fériés) :

✓ DATES	HEURE D'OUVERTURE	HEURE DE FERMETURE	TEMPS D'ENTRAÎNEMENT
du 1 ^{er} Janvier au 23 février	7H00	13H00	6H00
du 24 février au 5 avril	6H30	13H00	6H30
du 06 avril au 06 septembre	6H00	12H30	6H30
du 07 septembre au 1 ^{er} novembre	6H30	13H00	6H30
du 02 novembre au 31 décembre	7H00	13H00	6H00

✓ Horaires le **Dimanche** à compter du **23 février jusqu'au 08 novembre inclus** = **7h00 à 10h00**

✓ Horaires des **Dimanches** à partir du **15 novembre** = **7h30 à 10h30**

✓ Heures de fermeture des terrains les jours **fériés** (hors Noël et jour de l'An) = **11h30**

✓ Horaires jours de **Noël** et du **1^{er} de l'An** = **7h30 à 10h30**

En cas de gel, la direction des terrains d'entraînement décide de l'extension du temps d'entraînement jusqu'à **15H00 maximum**. Dans ce cas, les entraîneurs doivent obligatoirement signaler au Poste Sécurité du Centre d'Entraînement leurs sorties de l'après-midi.

INFORMATIONS JOURNALIÈRES

Pour connaître l'état des pistes, le numéro des galops, les modifications d'attribution de pistes en cas d'intempéries, le site internet Cefg.fr est mis à jour quotidiennement.

Toute modification ponctuelle de l'utilisation des pistes est également signalée sur le site internet du Centre d'Entraînement de Chantilly : cefg.fr/.

B) UTILISATION DES PISTES – ALLURES AUTORISÉES – VOIE D'ACCÈS – TRAVAIL PRÉPARATOIRE

LES AIGLES

1. PISTES EN GAZON

Ronde - 2 800 m : Grande Piste

- ⇒ Corde à droite les mardi et jeudi
- ⇒ Corde à gauche le samedi (sauf intempéries)

Ronde intérieure - 2 000 m : Piste Intérieure

- ⇒ Corde à droite les mardi et jeudi
- ⇒ Corde à gauche le samedi (sauf intempéries)

Ronde extérieure - 1 600 m : Piste Expérimentale

- ⇒ Corde à gauche les mardi, jeudi et samedi.

Réservoirs - 2 000 m :

- ⇒ Dans le sens Gouvieux → Lamorlaye le mercredi, et le mardi à partir du deuxième semestre. Aucun lot n'est autorisé à traverser cette piste.

Rodosto - 1 300 m :

- ⇒ Dans les deux sens mercredi et vendredi.
Les départs sur cette piste ne pourront être donnés qu'à l'une de ses extrémités.
Le travail préparatoire doit être effectué sur les canters Rodosto.

Pelouse à Yearlings - 1 400 m :

- ⇒ Corde à droite et gauche mercredi et vendredi de décembre à février.

2. PISTES DE GALOP EN SABLE

Ouvertes tous les jours.

Piste Plaisanterie - 1 800 m :

Cette piste réservée au galop s'utilise dans le sens Gouvieux → Lamorlaye.

Les mardi et samedi, cette piste sera réservée, jusqu'à 9 heures, au travail des chevaux et sera donc interdite aux allures lentes.

Les yearlings ne peuvent utiliser cette piste qu'à partir de 10 heures.

Ligne droite Sea Bird (ou Ligne droite de Gouvieux) - 1 800 m :

Les galops ont lieu dans les deux sens, les chevaux étant toujours maintenus sur leur droite.

Par temps de brouillard, cette piste ne peut être utilisée que dans le sens Lamorlaye → Gouvieux.

Piste Perth - 1 500 m :

La piste Perth est réservée au galop dans le sens Gouvieux → Lamorlaye.

Par temps de brouillard, les départs sur cette piste ne pourront être pris qu'à son extrémité côté Gouvieux.

La partie de cette piste côté haies (1 200 m), est réservée au galop de chasse et doit se prendre dans le sens Lamorlaye → Gouvieux.

Sur ces pistes, les allures du pas et du trot sont interdites.

Piste Enguérande - 2 000 m :

Piste réservée au galop, dont l'utilisation est limitée à 1 500 m les jours d'ouverture de la Piste des Réservoirs, les 500 derniers mètres étant utilisés pour l'évacuation des chevaux ayant travaillé sur le gazon.

Piste ronde ou « Mathet » - 3 400 m :

- La piste ronde *intérieure* (le long du gazon), est ouverte tous les jours, à main droite, sur toute sa circonférence et à partir de la Porte de Gouvieux.
- La piste ronde *extérieure* est ouverte en sens inverse de la précédente, soit corde à gauche, sur la partie comprise à partir du Carré de l'Hôpital jusqu'à la Porte de Gouvieux : à partir du Carré de l'Hôpital, cette piste extérieure change de sens et doit se prendre à main droite, permettant ainsi d'accéder à la Vieille Montée et rejoindre la ligne droite Sea Bird dans le sens Lamorlaye → Gouvieux.
- Par temps de brouillard, l'accès à ces pistes doit se faire par leurs accès les plus utilisés soit :
 - par la porte de Gouvieux pour la piste intérieure,
 - par l'allée Brûlette dite « Rothschild » pour la piste extérieure.

3. PISTES EN SABLE FIBRÉ

Piste Activ Track (le long des réservoirs) – 1 800 m

Cette piste réservée au galop est ouverte les jours de pluie et de gel. Sens de travail Gouvieux → Lamorlaye.

En cas de gel, une note sera envoyée aux entraîneurs leur stipulant le sens des pistes :

- Piste en Sable Fibrée toujours dans le sens Gouvieux → Lamorlaye
- Piste Plaisanterie et Enguérande dans le sens Lamorlaye → Gouvieux (sens inverse à celui prévu dans le règlement).

Piste Polytrack (extérieure à la Ronde en gazon) – 2 000 m

Sens du travail Rond-Point de l'hôpital → Gouvieux.
Fermée les mardi et samedi jusqu'à 9h30.

4. PISTES D'OBSTACLES

Il est recommandé de prévenir le PC avant l'utilisation des pistes.

Piste Perth haies :

Ce parcours de haies est composé de 6 haies plastifiées type Auteuil ; le travail dans les deux sens est autorisé, à condition de respecter toutes les mesures de sécurité consistant spécialement à éviter de croiser les lots de chevaux descendant sur la piste mitoyenne de galop de chasse.

Piste Steeple :

Le travail peut avoir lieu dans les deux sens, en s'assurant que la piste est libre.

Couloir de haies :

Le couloir Nord (côté manège), 7 haies plastifiées, 1 000 mètres, débute par la bretelle partant des 1 600 m de la piste Perth plat. Le travail doit s'effectuer à main droite.

Le couloir Sud (côté Mont de Pô), 4 haies, 400 mètres, doit être pris dans le sens contraire, Gouvieux → Lamorlaye. Il précède le parcours du steeple.

FORÊT DE CHANTILLY

1. PISTES DE GALOP

Piste des Lions - 3 900 m (ou route du Connétable) :

Cette piste réservée au galop doit être utilisée en sens unique Chantilly → Lamorlaye.

Sur cette piste, la herse a priorité sur les chevaux dans le sens montant. Il est donc demandé aux responsables de chaque lot de ne faire partir leurs chevaux qu'à une distance suffisante de la herse.

Les chevaux au galop de chasse sont tenus de conserver leur droite, afin de permettre aux chevaux travaillant plus vite de les doubler sur leur gauche.

Promenade des Lions

Contre-piste de 600 m, dite « Layon Toudouze », en sens unique de la voie ferrée au carrefour du « Petit Couvert ».

Contre-piste de 1 000 m, dite « l'Américaine », en sens unique du carrefour du « Petit Couvert » jusqu'au carrefour du Connétable.

Sur ces deux contre-pistes, les allures du pas et du trot ne sont pas autorisées.

Vieille Route - 2 000 m :

A prendre dans le sens carrefour du Petit Couvert vers le carrefour de la Table.

Route Milliard - 2 000 m :

A utiliser dans le sens carrefour de la Table vers le carrefour du Connétable.

Piste du Bois Larris - 1 500 m :

Cette piste, réservée au galop, est utilisée uniquement dans le sens Allée des Grès → Route des Lions ; la piste ronde qui s'y accorde est donc à main gauche.

L'anneau intérieur à la piste ronde doit être utilisé en sens inverse, c'est-à-dire à main droite, et aussi réservé au galop.

2. ROUTES DE PROMENADE ET VOIES D'ACCÈS

L'ensemble des circuits forestiers sablés (allées de forêts, layons) sont autorisés aux allures du pas et du trot, à l'exception de :

La route Toudouze (asphaltée)

La route des Postes, de la voie de Chemin de Fer au carrefour de Diane.

Le layon du Puits

La route du Poteau du Puits (allée des Charmes nouvellement ouverte, du carrefour du Lycée au Poteau du Puits).

Les chemins pour piétons longeant, en sous-bois, les routes d'entraînement.

Ils sont interdits à toute utilisation le matin.

3. ACCÈS AUX PISTES DE FÔRET

L'accès en voiture vers les carrefours du Petit Couvert ou du Gros Hêtre ne peut se faire qu'à partir de l'allée de Montmorency (Bois Saint Denis) par le chemin le long de la ligne SNCF **(de 6h à 13h)**.

LAMORLAYE - TERRAIN DU CHÂTEAU

1. PISTES RONDES

2 150 m et 2 050 m :

Ces deux pistes parallèles sont utilisées dans le même sens :

- ⇒ **À main droite** : lundi, mardi, mercredi
- ⇒ **A main gauche** : jeudi, vendredi, samedi, dimanche

La piste extérieure, 2 150 m – allure : Canter

La piste intérieure, 2 050 m – allure : Galop de chasse.

Les yearlings devant obligatoirement travailler sur cette piste.

Le herseur active des feux de signalement avant de pénétrer sur la piste :

- ⇒ **Feu fixe** : le herseur travaille sur la piste extérieure
- ⇒ **Feu clignotant** : le herseur travaille sur la piste intérieure

2. PISTES D'OBSTACLES

Sur la piste de haies et de steeple le travail a lieu dans les mêmes sens que sur les pistes de galop :

- ⇒ **À main droite** : lundi, mardi, mercredi
- ⇒ **À main gauche** : jeudi, vendredi, samedi et dimanche
- ⇒ Couloir des petites haies, côté Nord, dans les deux sens du lundi au dimanche


3. MANÈGE D'OBSTACLES

Il est ouvert tous les jours corde à droite et à gauche.

4. MANÈGE PUR-SANG

Rond de débouillage – Manège fermé avec 4 petites haies mobiles.

5. OBSTACLE CROSS

Haie vive ou haie verte – passage de route – banquette  sont utilisables dans les deux sens à condition de respecter toutes les mesures de sécurité consistant spécialement à éviter de croiser les lots de chevaux.

COYE LA FORÊT - TERRAIN DE LA PLAINE DE COYE

1. PISTES EN GAZON

PLAT : Les conditions d'utilisation de ces pistes sont les suivantes :

Diagonale + ligne droite - 2 300 m :

- ⇒ corde à droite : mardi
- ⇒ corde à gauche : samedi

Ligne droite - 1 200 m :

- ⇒ le mercredi dans le sens Coye vers Lamorlaye

La raquette est ouverte progressivement à partir de juillet pour permettre l'allongement de la distance.

Le travail préparatoire doit être effectué sur les pistes en sable.

OBSTACLE : Ce couloir de haies sur gazon est utilisé dans le sens Coye la Forêt → Lamorlaye.

Cette piste est ouverte le jeudi.

2. PISTES DE GALOP EN SABLE

2 lignes droites en sable - 1 200 m :

Parallèles à la Ligne Droite en gazon, l'une utilisée dans le sens Coye → Lamorlaye, la seconde dans le sens Lamorlaye → Coye.

Piste extérieure de la Camargo - 1 100 m :

Cette piste extérieure à main droite part du croisement de l'Allée des Aulnes et du Chemin des Vaches pour finir à la porte de la Montée des Princes, côté Voie de la Grange des Prés.

Piste intérieure de la Camargo, suivie de la Ligne Droite côté cabane - 2 200 m :

Cette piste intérieure part dans l'autre sens de la porte de la Montée des Princes, côté Voie de la Grange des Prés et finit au croisement de l'Allée des Aulnes et du Chemin des Vaches.

3. PISTES POLYTRACK

Piste des Princes - 1 280 m :

Cette piste, réservée au galop de chasse, doit être utilisée à partir du Rond de la Thève jusqu'à son extrémité le long de la voie de la Grange des Prés.

Piste All Along - 1 400 m :

Cette piste est réservée galop – Canter et elle est utilisée uniquement corde à gauche.

Accès unique à la piste par l'aire de départ côté « Voie Grange des Prés ».

Sortie unique après le travail par l'aire de sortie « Rond des Gazons de Coye ».

4. PISTES D'OBSTACLES EN SABLE

Une piste de 10 haies plastifiées composées de 3 petites haies sur la ligne droite et de 7 haies type Auteuil sur la circonférence, est ouverte à main gauche sur le terrain de la Camargo.

5. MANÈGE D'OBSTACLES DE LA CAMARGO

Il est ouvert tous les jours Corde à droite et à gauche.

TERRAIN D'AVILLY SAINT LÉONARD

1. PISTE EN SABLE

Piste ronde - 2 150 m

Cette piste doit être prise corde à gauche les lundi, mercredi et vendredi.

Elle sera prise en corde à droite les mardi, jeudi et samedi.

A l'extérieur de cette piste et dans le même sens, le trotting est autorisé en respectant toutes les règles de sécurité.

Ligne Droite - 1 450 m

La piste intérieure longeant le bois doit être prise dans le sens Saint Léonard → Senlis.

En Forêt

La piste des Vieilles Garennes, réservée au galop, doit être prise dans le sens Table de Montgrésin vers le Poteau de l'Entonnoir.

La piste d'Avilly, réservée au galop, doit être prise dans le sens carrefour du Mail vers la Table du Montgrésin.

2. OBSTACLES

Parcours du Terrain des Spahis

Les parcours de haies et de steeple peuvent être pris aux deux mains, en prenant la mesure de sécurité.

3. PISTE ACTIV TRACK

1 400 m

Cette piste est réservée au Galop. Elle est utilisée dans le sens St Léonard → Senlis.

HIPPODROME

1. PISTE DU JOCKEY CLUB

La piste du Jockey Club est ouverte à l'entraînement le mardi selon le planning.

2. PISTE POLYTRACK

Cette piste est prise corde à droite, en canter à la corde et au galop de chasse à l'extérieur.
La distance maximale du parcours est de 1 900 mètres.

La PSF de l'hippodrome est ouverte tous les mardi et jeudi (hormis les jours de courses) aux horaires habituels d'entraînement.

En cas de forte intempérie (forte pluie ou forte gelée), la PSF sera ouverte du lundi au samedi.

II. ENTRAÎNEMENT AU DÉPART DES STALLES

Une équipe pour le dressage des chevaux aux stalles de départ est à la disposition des entraîneurs du Centre d'Entraînement **sur rendez-vous**, deux matinées par semaine, **les mercredi, jeudi ou vendredi**.

HORAIRES : <u>Dernier rdv : 9h30</u>	Heure du premier rdv : <u>8h00</u> jusqu'au 27 mars 2020
	Heure du premier rdv : <u>7h30</u> à partir du 02 avril 2020
FEVRIER 2020	Jeudi 20 février Vendredi 21 février Mercredi 26 février Jeudi 27 février
MARS 2020	Jeudi 5 mars Vendredi 6 mars Jeudi 12 mars Vendredi 13 mars Jeudi 19 mars Vendredi 20 mars Jeudi 26 mars Vendredi 27 mars
AVRIL 2020	Jeudi 02 avril vendredi 03 avril Vendredi 10 avril Jeudi 16 avril Vendredi 17 avril Jeudi 23 avril Vendredi 24 avril Jeudi 30 avril
MAI 2020	Mercredi 06 mai Jeudi 07 mai Jeudi 14 mai Vendredi 15 mai Mercredi 20 mai Vendredi 22 mai Jeudi 28 mai Vendredi 29 mai

Réservation tous les matins au : 03 44 62 41 13

La date de la première prestation annuelle est précisée par courrier en même temps que le calendrier d'ouverture des pistes en gazon.

Il est demandé aux entraîneurs de communiquer le nom des chevaux passés aux stalles de départ à l'entraînement avec l'équipe de dressage du GTHP.

Le nom des chevaux sera transmis par fax ou par courriel à Monsieur Olivier STIRNEMANN, le jour même du passage aux stalles. (fax : 03 44 58 88 74 / courriel : ostirнемann@france-galop.com / sms : 06 87 37 58 27).

III. RÈGLES DE SÉCURITÉ

1 - TÉLÉPHONES DE SÉCURITÉ

Des téléphones de sécurité ont été placés sur les terrains ; ils sont mis à votre disposition. Ils permettent les appels de secours (Poste Sécurité) et les appels locaux. Leur numéro d'appel ainsi que leur emplacement sont les suivants :

Terrain des AIGLES:	Cabane des Aigles Drapeau	06 33 90 01 42
Terrain d'AVILLY ST LÉONARD	Garde	06 85 26 12 98
Terrain de COYE La FORÊT	Cabane	06 89 96 63 12
Terrain de LAMORLAYE	Garde	06 76 73 50 73
Piste en Sable Fibré HIPPODROME		06 73 67 38 69
Piste des Lions	Petit Couvert	06 98 99 16 84

En cas d'accident sur les pistes, le téléphone sécurité est le suivant :

03 44 62 41 13

2 - APPEL D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT A L'ENTRAÎNEMENT

■ *Accident sur les terrains d'entraînement*

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	PRÉCISIONS
<p>03.44.62.41.13</p> <p>Et</p> <p>06.87.37.58.27</p>	<p>La procédure de sécurité a été mise en place conjointement entre France Galop et les Pompiers (Centre de Oopérationnel D'Incendie et de Secours), afin d'optimiser la rapidité et l'efficacité de l'intervention</p>

■ *Accident dans les écuries*

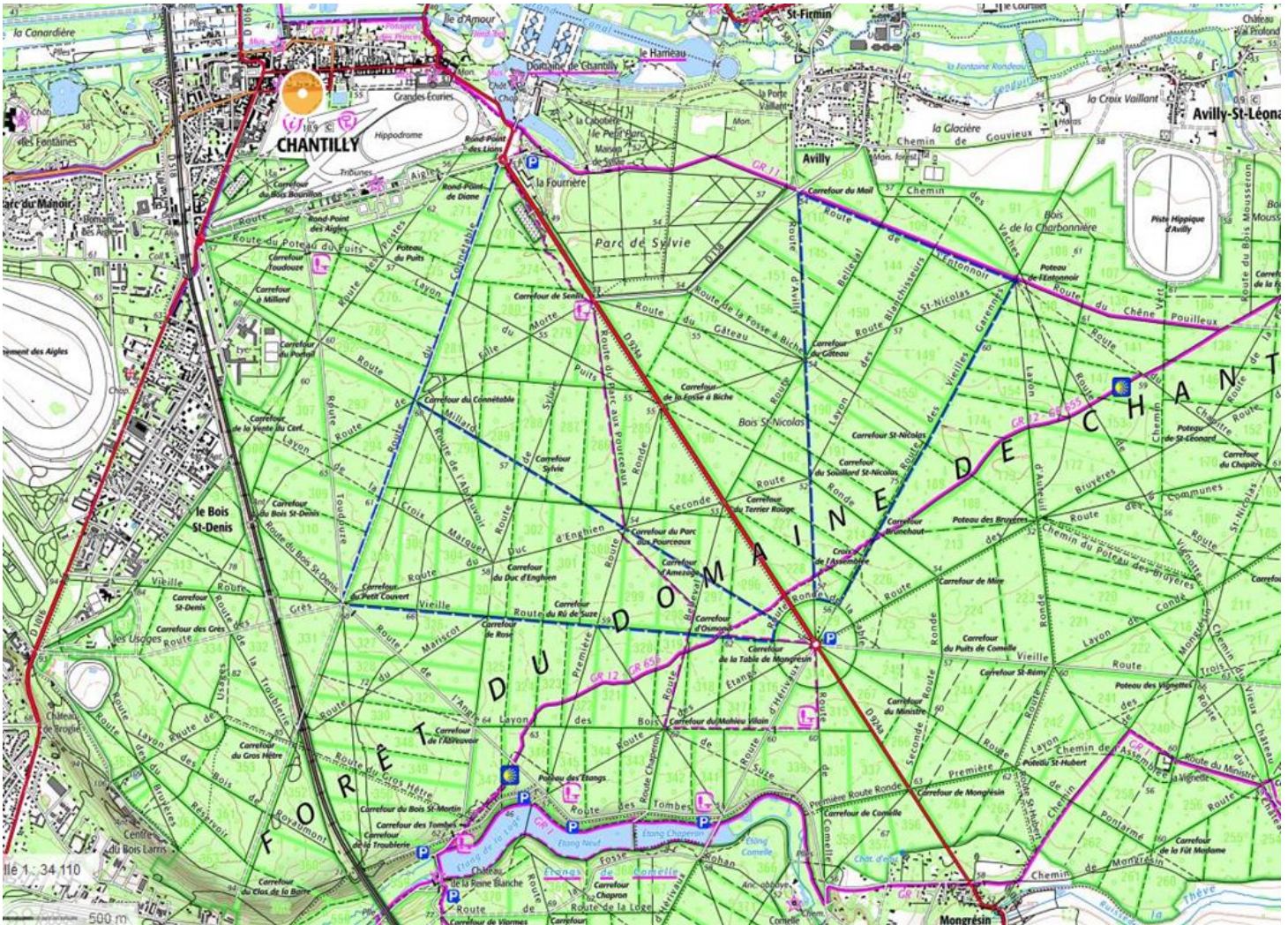
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	PRÉCISIONS
<p>18</p>	<p>Il est impératif de communiquer l'adresse précise de l'écurie (numéro et nom de rue) afin d'éviter la perte de temps dans la recherche du lieu exacte de l'accident.</p>

IV. PLAN DES PISTES

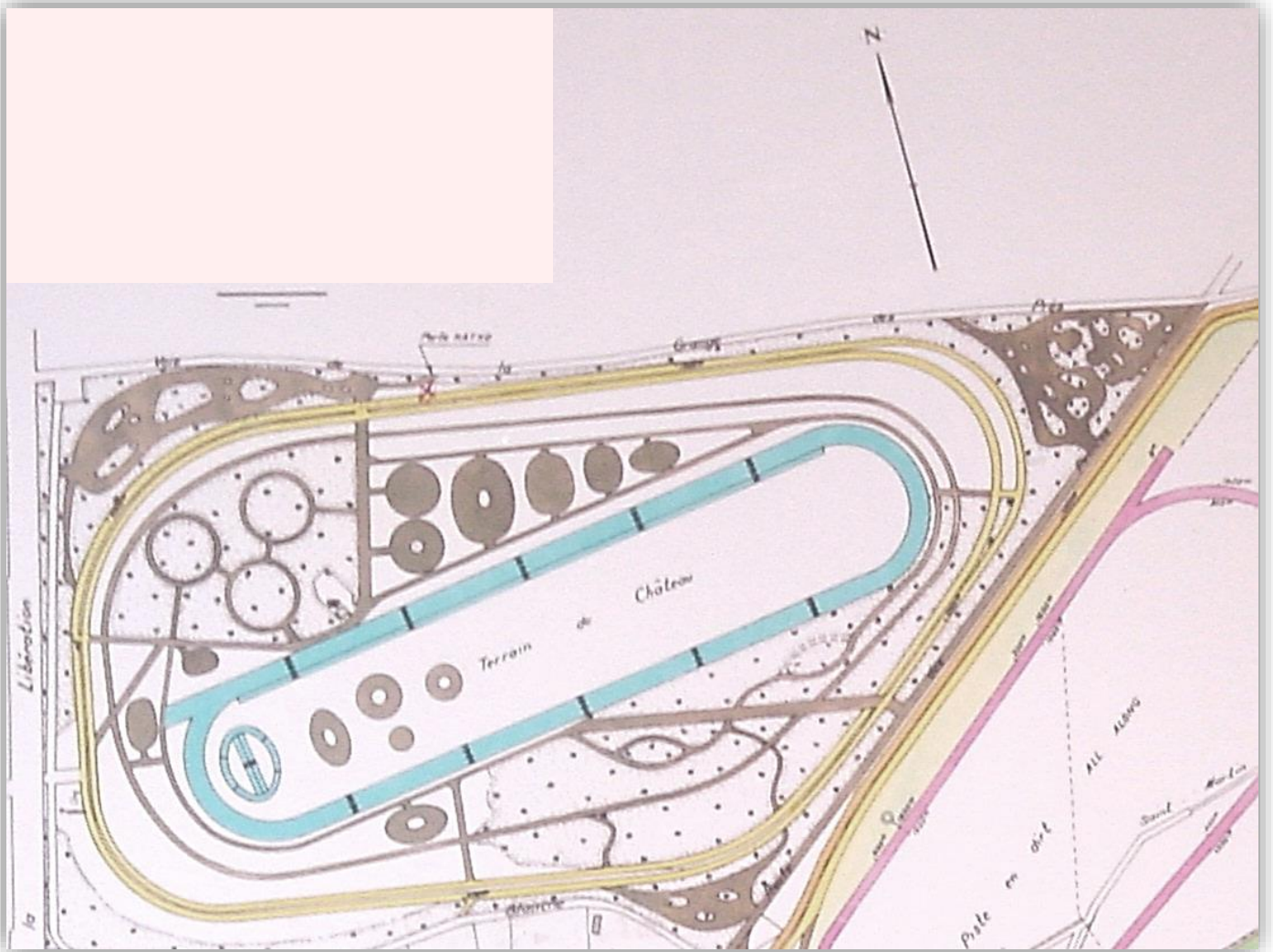
LES AIGLES



FORÊT DE CHANTILLY

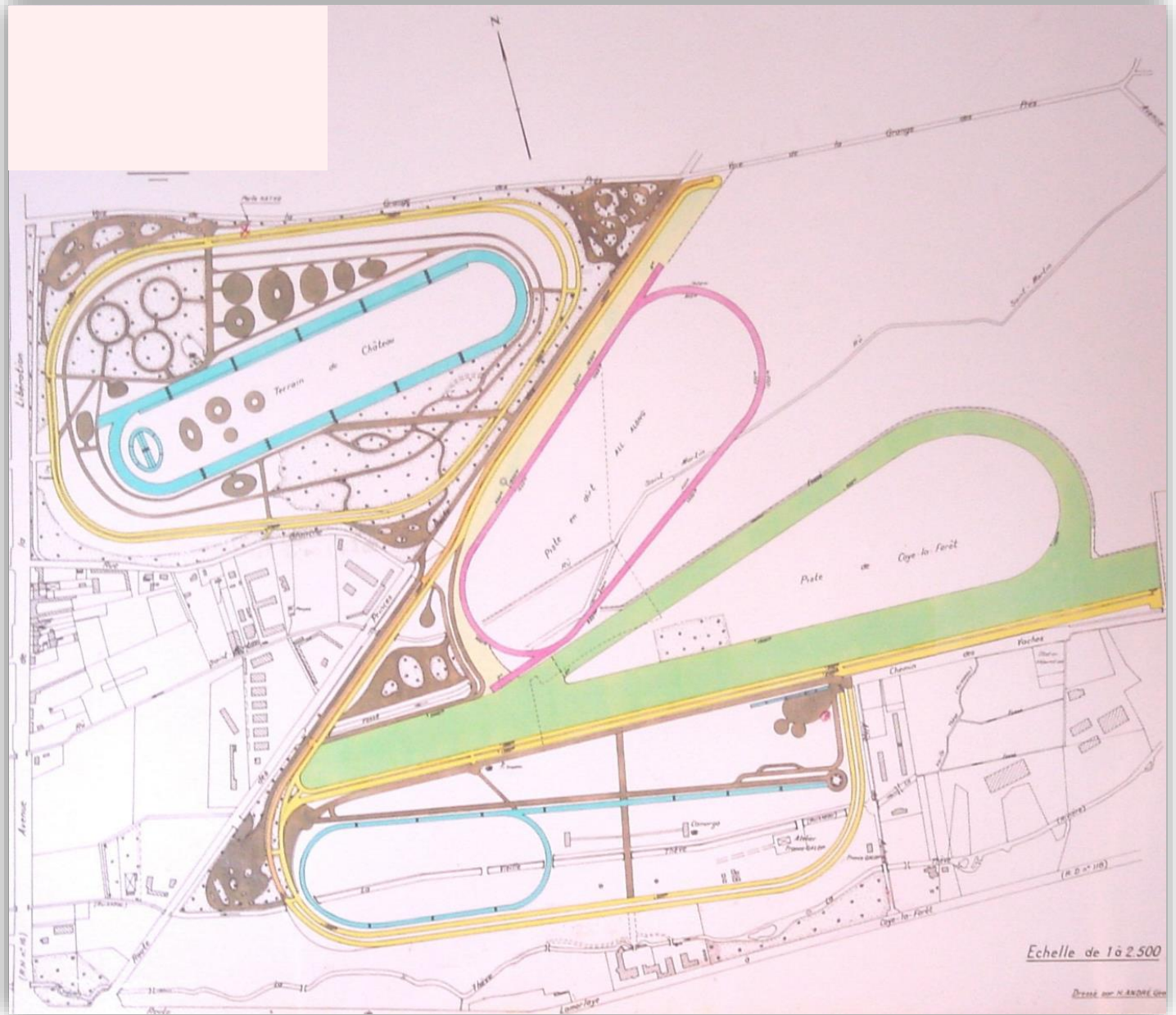


LAMORLAYE – TERRAIN DU CHÂTEAU

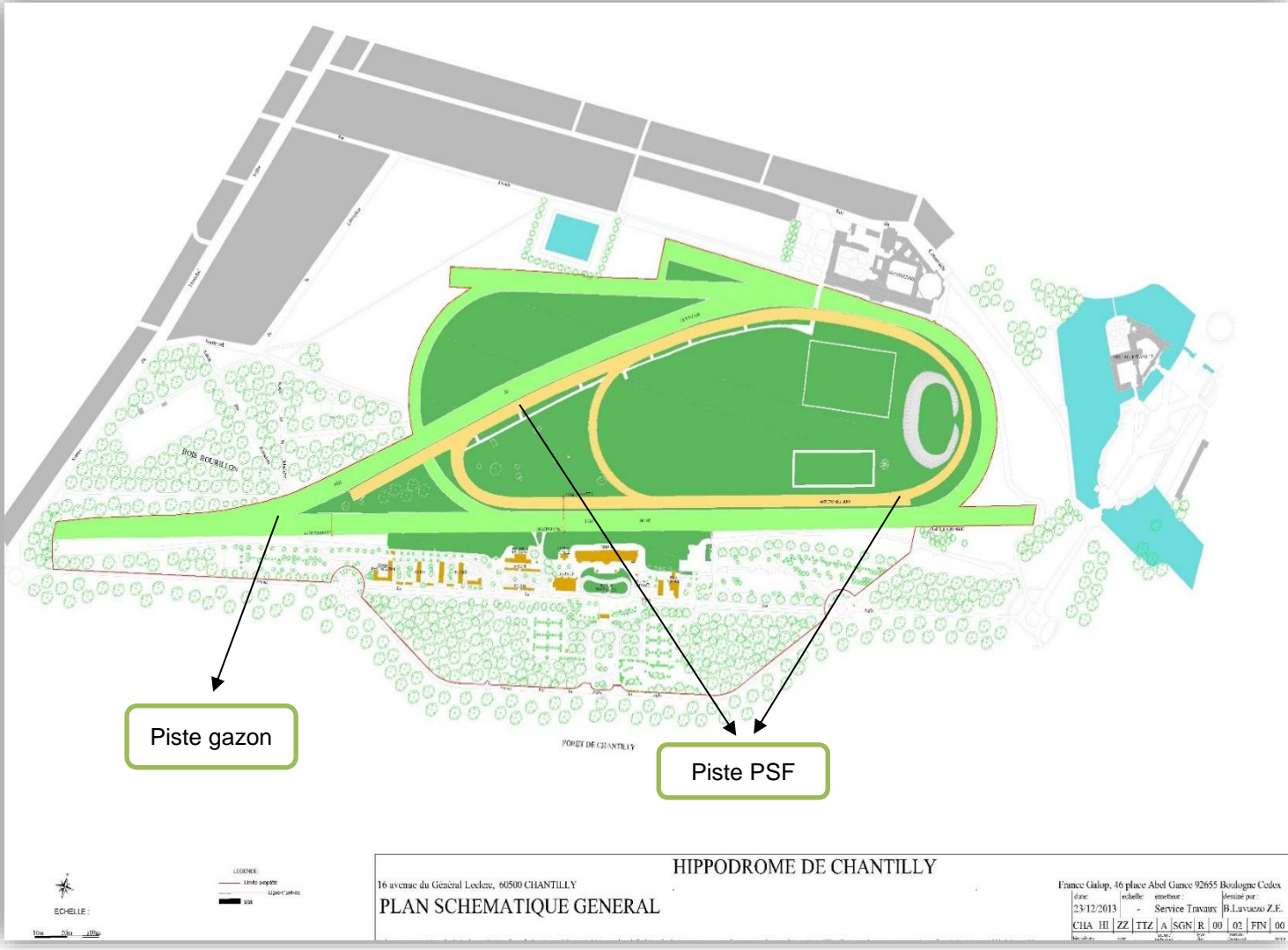




COYE LA FORÊT – TERRAIN DE LA PLAINE DE COYE



HIPPODROME



Piste gazon

Piste PSF

HIPPODROME DE CHANTILLY
 16 avenue du Général Ledoux, 60500 CHANTILLY
PLAN SCHEMATIQUE GENERAL

France Galop, 46 place Abel Gance 92655 Boulogne Cedex			
date:	echelle:	emetteur:	Revisé par:
23/12/2013	-	Service Travaux	B.Luvaeso Z.F.
CHA	HI	ZZ	TIZ
		A	SGN
		R	00
		02	FIN
		00	00

CONTACT

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE CHANTILLY

16 Avenue du Général Leclerc

60500 CHANTILLY

 +33 (0)3 44 62 41 00

www.cefg.fr



F R A N C E
G A L O P

2020

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
RÈGLEMENTANT LE
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

DEAUVILLE

Sommaire

I. RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES

A) CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE

- | | |
|--------------------------------------------------------------|-----|
| 1) Pistes en sable et en sable fibré | P 3 |
| 2) Pistes en gazon | P 4 |
| 3) Pistes de haies | P 4 |
| 4) Galops spéciaux hippodrome ou centre d'entraînement | P 5 |

B) UTILISATION DES PISTES - ALLURES AUTORISÉES - VOIES D'ACCÈS – TRAVAIL PRÉPARATOIRE

- | | |
|---------------------------------|-----|
| 1) Utilisation des pistes | P 5 |
| 2) Hersage | P 5 |
| 3) Allures autorisées..... | P 6 |
| 4) Voies d'accès | P 6 |

II. ENTRAÎNEMENT AU DEPART EN STALLES P 7

III. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- | | |
|-----------------|-----|
| 1) Alerte | P 7 |
|-----------------|-----|

IV. PLANS DES PISTES P 8

I. RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES

A) CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE

1. PISTES EN SABLE ET EN SABLE FIBRÉ

Horaires en semaine :

Heures d'hiver	6h30 à 12h30
Heures d'été	6h00 à 12h00

Horaires les dimanches :

Début janvier à fin février	7h00 à 11h00 sans hersage et sans surveillance
Début mars au 31 décembre	7h00 à 11h00 avec hersage

Les jours fériés en semaine, ouverture et hersage selon les horaires semaines.

Les jours de courses, la PSF ferme à 9H.

Cas spécifique du 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai et 25 décembre :

25 décembre et 1 ^{er} janvier	7h00 à 11h00 sans hersage et sans surveillance
1 ^{er} mai et 8 mai	7h00 à 11h00 avec hersage et surveillance

Jours de courses :

Horaires d'ouverture spécifiques en fonction du début des opérations.

En cas de force majeure (météo ...), les pistes pourront fermer plus tard.

SENS D'UTILISATION DES PISTES

- ⇒ corde à droite les mardi, jeudi, samedi et dimanche
- ⇒ corde à gauche les lundi, mercredi et vendredi

sauf durant le **meeting d'août** où les pistes sont corde à droite tous les jours.

Le sens de la corde est indiqué par un **panneau avec une flèche** placé à l'entrée des pistes. Il est interdit d'utiliser les pistes en sable et en sable fibrée à une corde qui ne soit pas celle du jour.

2. PISTES EN GAZON

HORS MEETING

Horaires d'ouverture :

1 ^{er} mars au 31 octobre - les mardi et mercredi	6h00 ou 6h30 à 11h00
Le vendredi, le gazon est ouvert jusqu'à	6h00 ou 6h30 à 09h00

SENS D'UTILISATION DES PISTES

- ⇒ corde à droite le mardi.
- ⇒ corde à gauche le mercredi et le vendredi.

EN MEETING

Horaires d'ouverture :

Les lundi, mardi, jeudi et samedi	6h00 à 12h00
-----------------------------------	---------------------

SENS D'UTILISATION DES PISTES

- ⇒ corde à droite le lundi, mardi, jeudi et samedi.

Les galops gazon doivent être déclarés au préalable par les entraîneurs (tarifs (cf. conditions générales)).

3. PISTES DE HAIES

Les haies **mobiles** sont mises en place sur la petite piste en sable de galop de chasse **UNIQUEMENT SUR DEMANDE** aux horaires suivants :

Le mardi :	à partir de 10h00
Le vendredi :	à partir de 10h00

En période automne et hiver (période des yearlings), mise en place des haies uniquement sur demande à partir de **11h**.

En cas de force majeure (météo ...), les jours de courses et pendant le meeting, les haies ne seront pas mises en place.

SENS D'UTILISATION DES PISTES

- ⇒ corde à droite le mardi
- ⇒ corde à gauche le vendredi

Les galops sur les haies placées sur la piste en gazon doivent être déclarés au préalable (tarifs (cf. conditions générales)).

4. GALOPS SPÉCIAUX HIPPODROME OU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Sur demande, un formulaire « galops spéciaux » est à retourner dûment renseigné par l'entraîneur au secrétariat 48h avant et sous réserve de l'accord du Directeur (tarifs (cf. conditions générales)).

B) UTILISATION DES PISTES – ALLURES AUTORISÉES – VOIES D'ACCÈS – TRAVAIL PRÉPARATOIRE

1. UTILISATION DES PISTES

Aucun cheval, aucun lot ne peut pénétrer sur les terrains d'entraînement sans être déclaré à l'effectif à l'entraînement et sans y être sous la responsabilité soit de l'entraîneur, soit d'une personne désignée par celui-ci.

Lors des meeting d'été (juillet et août), d'automne (octobre) et d'hiver (décembre, janvier, février et mars), un horaire particulier peut être mis en place.

SENS D'UTILISATION DES PISTES

Les pistes en sable, en sable fibré, en gazon, de haies et de steeple sont utilisées :

- ⇒ corde à droite les mardi, jeudi, samedi et dimanche
- ⇒ corde à gauche les lundi, mercredi et vendredi

sauf durant le **meeting d'août** où les pistes sont corde à droite tous les jours.

Le sens de la corde est indiqué par un **panneau avec une flèche** placé à l'entrée des pistes. Il est interdit d'utiliser les pistes en sable et en sable fibrée à une corde qui ne soit pas celle du jour.

2. HERSAGE

Lorsque le gyrophare du tracteur est allumé, il précise que la herse est sur la grande piste réservée au CANTER.

Les jours où la visibilité est réduite, soit à cause du brouillard ou de fortes pluies, **le gyrophare du tracteur sera systématiquement allumé, sans distinction de pistes.**

3. ALLURES AUTORISÉES

Elles sont autorisées comme suit :

- la piste en sable de « trotting » (placée la plus à l'intérieur) est réservée au PAS et au TROT (page 8),
- la petite piste en sable (placée au centre) est réservée au GALOP de CHASSE (page 8),
- la grande piste en sable (placée à l'extérieur, près du gazon) est réservée au CANTER (page 8).

Concernant la piste en gazon, seuls les CANTERS sont autorisés. Les GALOPS de CHASSE y sont interdits

Concernant la piste en sable fibré (PSF) seuls les CANTERS sont autorisés. Le PAS, le TROT et le GALOP de CHASSE sont interdits, (sauf conditions météorologiques particulières).

4. VOIES D'ACCÈS

Dans l'enceinte de l'hippodrome

L'accès aux pistes depuis les écuries situées côté route de Saint Arnoult se fait par la promenade en sable longeant les parkings jusqu'à l'entrée du parking des vans, puis par l'allée de service longeant l'arrière du pesage et par l'allée centrale entre les parkings réservés qui permet de rejoindre la promenade en sable accédant au parc Boussac, face à l'entrée des pistes.

L'accès aux pistes depuis les écuries Tattersalls situées dans le prolongement des quartiers de travail se fait par l'allée centrale entre les parkings réservés qui permet de rejoindre la promenade en sable accédant au parc Boussac, face à l'entrée des pistes.

La circulation des chevaux est interdite en dehors de ces zones, notamment dans les parkings réservés et dans l'avenue des Platanes.

Sur les voies publiques

Les entraîneurs ou leur représentant doivent se conformer aux arrêtés municipaux de la ville de Deauville concernant la circulation des chevaux en ville et notamment l'accès à la plage et l'utilisation de la plage.

II. ENTRAÎNEMENT AU DÉPART EN STALLES

Une stalle d'entraînement, placée à l'extérieur de la zone de départ des 2.000 m, peut être utilisée par les entraîneurs durant les horaires d'ouverture des pistes à l'entraînement, sans mise à disposition de personnel par France Galop (sauf durant le mois d'août avec le personnel du GTHP).

III. RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. ALERTE

Pour une personne accidentée, appeler les secours (18 ou 112) et prévenir le herseur ou le responsable des pistes.

Nous demandons à la personne qui prévient les secours d'indiquer :

1. le lieu exact de l'accident,
2. le nom du blessé,
3. l'écurie pour laquelle il monte,
4. de rester avec l'accidenté.

Le transport de l'accidenté s'effectue avec l'aide des pompiers.

Attention ! Transporter soi-même un blessé à l'hôpital engage votre responsabilité personnelle, civile et/ou pénale et peut :

- aggraver l'état du blessé
- provoquer un sur-accident.

Pour un cheval accidenté, prévenir le herseur pour l'évacuation de l'animal ainsi que le vétérinaire.

Barrière

France Galop ne pourra être tenue responsable si un accident survient à un cheval échappé au motif qu'une barrière est restée ouverte avant, pendant ou après l'accès d'un lot de chevaux.

IV. PLAN DES PISTES





CONTACT

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE DEAUVILLE

45 Avenue Hocquart de Turtot

14800 DEAUVILLE

 +33 (0)2 31 14 20 00

www.cefg.fr



F R A N C E
G A L O P

2020

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
RÈGLEMENTANT LE
CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

MAISONS-LAFFITTE



Sommaire

I. <u>LES ÉQUIPES DE FRANGE GALOP</u>	P 3
II. <u>RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES</u>	
A) <i>CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE</i>	
1) Ouverture des pistes en sable	P 4
2) Fermeture des pistes en sable.....	P 4
3) Pistes en gazon	P 4
B) <i>MODALITÉS D'UTILISATION</i>	
1) Pistes en sable	P 5
Jacques Laffitte	
Lamballe	
Rond Poniatowski	
Rond Adam	
2) Pistes en sable fibré	P 6
Fromainville	
3) Pistes en gazon	P 7
Fromainville	
4) Le hersage	P 8
C) <i>UTILISATION DES PISTES - ALLURES AUTORISÉES - VOIES D'ACCÈS - TRAVAIL PRÉPARATOIRE</i>	
1) Manèges	P 8
2) Voies publiques	P 8
III. <u>ENTRAÎNEMENT AU DÉPART EN STALLES ET AUX ÉLASTIQUES</u>	
1) Stalles	P 9
IV. <u>RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES</u>	
1) Alertes radios et téléphones	P 10
2) Bornes de sécurité	P 10
3) En cas d'accident	P 11
V. <u>PLANS DES PISTES</u>	
1) Plan de situation des pistes dans Maisons-Laffitte	P 12
2) Présentation des pistes	P 12
a) <i>Les pistes d'entraînement pour le plat</i>	P 12
b) <i>Les pistes d'entraînement pour l'obstacle</i>	P 16
<u>ANNEXE 1</u>	
Calendrier d'entraînement 2020	P 18

I. LES ÉQUIPES DE MAISONS-LAFFITTE

Standard téléphonique
01 39 12 81 70



Edouard BOUTOLLEAU

Responsable d'exploitation entraînement
06 47 00 45 49



Pascal BOUVRON

Responsable entraînement

pbouvron@france-galop.com / 07 62 10 06 23



S. BARDET

Chef d'équipe entraînement

sbardet@france-galop.com / 06 78 39 54 19

II. RÈGLES D'UTILISATION DES PISTES

A) CALENDRIER ET HORAIRES D'OUVERTURE

1. PISTES EN SABLE

Les horaires d'ouvertures des pistes sont prévus à **6h00**, **6h30** ou **7h00** selon les saisons.

Ces horaires sont repris dans le calendrier d'entraînement 2020 adressé par email en début d'année civile aux entraîneurs et figurant en annexe du présent règlement. Toute évolution fera l'objet d'un envoi par email à l'intéressé.

Afin d'assurer la mise en place des services de sécurité sur les terrains, l'horaire d'ouverture est décidé par la Direction, chaque année, selon les dates du décalage horaire légal et du calendrier annuel fixé en annexe.

Horaires de fermeture

Afin d'assurer l'entretien des pistes, l'entraînement doit être terminé à **12h00** ou **13h00** selon les saisons et le calendrier défini.

Ces horaires sont repris dans le calendrier d'entraînement adressé en début d'année civile aux entraîneurs.

En cas de force majeure (météo), la Direction se réserve le droit d'accorder une dérogation. Dans ce cas, afin d'assurer l'entretien des pistes, l'entraînement ne pourra pas se prolonger au-delà de **15h00**.

2. PISTES EN GAZON

Les horaires d'ouverture sont actualisés selon le calendrier d'entraînement annuel :

OUVERTURE GAZON OBSTACLE de 6h30 à 7h00 à 10h00	OUVERTURE GAZON PLAT de 6h30 à 7h00 à 10h00
11 février au 30 juin 2020	17 mars au 1 ^{er} août 2020
28 et 31 juillet 2020	25 août au 1 ^{er} décembre 2020
25 août au 1 ^{er} décembre 2020	

B) MODALITÉS D'UTILISATION

1. PISTES EN SABLE

Les trotting sont exclusivement utilisés au pas ou au trot.

PISTES LAMBALLE (page 12)

L'utilisation se fait toujours dans le même sens :

- Côté mur : descendante, piste de galop de chasse et canter.
- Côté Penthievre : montante, piste de galop de chasse et canter.

PISTES JACQUES LAFFITTE (page 13)

L'utilisation se fait toujours dans le même sens :

- Côté mur : montante (mur à droite), piste réservée au **canter**.
- Côté ateliers : descendante (mur à gauche), piste réservée au **galop de chasse**.

ROND PONIATOWSKI (page 14)

Les cordes sont alternées entre les deux anneaux, le changement de corde à lieu toutes les semaines, le dimanche matérialisé par un panneau fléché.

- La piste extérieure de 1200 m est réservée au **canter**
- La piste intérieure de 1000 m est réservée au **galop de chasse**
- Une piste de 550 m est réservée au **trotting** au centre du rond Poniatowski

Il est interdit :

- De galoper au milieu au niveau des ronds de décontraction.

ROND ADAM (page 16)

Au rond Adam, se trouve des pistes d'entraînements pour l'obstacle avec gardien à l'entrée :

- L'entrée au sein du Rond Adam se fait au pas.
- L'ouverture est décalée en fonction du lever du jour et jusqu'à **12h00** du mardi au dimanche (**fermé le lundi**).
- Le Grand Tour peut être utilisé aux 2 cordes. Le changement de corde se faisant d'une manière alternative en accord avec la Direction du centre d'entraînement et les utilisateurs.
- Le Moyen Tour et le Steeple sont toujours utilisés corde à gauche.
- Le Petit Tour de haies pourra être utilisé corde à gauche ou corde à droite en accord avec la Direction du centre d'entraînement et les utilisateurs.

2. PISTE EN SABLE FIBRÉ (page 12)

FROMAINVILLE

Exclusivement réservée aux galops, **le trot est interdit.**

- L'accès se fait par la porte de Fromainville ou par la porte face aux pistes Lamballe.
- Ouverture selon le calendrier d'entraînement.
- Le hersage de la PSF est effectué le matin durant les heures d'entraînement.
- Dans les conditions normales, l'accès à la piste s'effectuera par le rond de détente ou d'attente.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche	corde à droite
Mardi et Vendredi	corde à gauche

Pour les mois de décembre, janvier et février, seule la P.S.F. sera accessible dans l'enceinte de Fromainville (gazon sauvage interdit).

Les heures d'ouverture de la PSF dans les conditions normales sont les suivantes :

- de **7h00 à 11h00** du lundi au samedi inclus
- dimanche **7h00 à 10h00**.

En cas de force majeure (météo ...), la PSF sera ouverte du lundi au samedi de **8h00 à 15h00** avec 2 accès selon le besoin :

- Porte de Fromainville
- Porte de Penthièvre en descendant le long du mur

La plateforme du Rond Adam sera à la disposition des entraîneurs pour effectuer les trotting.

3. PISTE EN GAZON (page 12)

FROMAINVILLE

Un gardien, à l'entrée, muni d'un talkie-walkie à la Porte de Fromainville surveille l'entraînement.

Les galops sur gazon sont facturés par cheval, à l'entrée. L'entraîneur ou son représentant doit se déclarer au garde et indiquer le nombre de chevaux concernés.

L'entraîneur doit remettre au gardien le jour même, la déclaration des galops d'entraînements avec le nom des chevaux et le nom des propriétaires.

Tout manquement aux conditions normales d'utilisation ou en cas d'utilisation frauduleuse des pistes en gazon, entraînera la facturation d'un « galop spécial » par cheval à l'entraîneur.

En cas de fortes pluies ou de gel : la Direction du centre d'entraînement pourra décider de fermer les galops sur les pistes en gazon.

Les pistes sont ouvertes :

Mardi	corde à gauche
Vendredi	corde à droite

- L'utilisation est définie selon le calendrier d'entraînement figurant en annexe.
- L'accès aux pistes s'effectue au bout de l'avenue Mme Laffitte
- L'ouverture est possible sur demande auprès de la Direction (facturée en galops spéciaux).
- Le garde effectue le pointage des chevaux pour facturation des galops (voir carnet à souche).

Les pistes sont ouvertes :

En plat

Mardi	Corde à gauche	2 300 m	2 200 m	2 100 m
Vendredi	Corde à droite	2 300 m	2 200 m	2 100 m

En obstacle

Mardi et vendredi (corde selon l'état des pistes)	2 pistes de 7 haies	Corde à droite Corde à gauche	1 600 m 1 700 m
Mardi	1 Steeple	Corde à gauche	1 000 m

4. **LE HERSAGE** (page 12)

A l'exception des manèges Turennes et Nativelle et du rond Adam, le hersage est effectué le matin durant les heures d'entraînement sur les pistes Lamballe, Jacques Laffitte, le rond Poniatowski et la PSF.

Pour les pistes noires et Poniatowski, un système de gyrophare est mis en place.

Lorsque le gyrophare est allumé, cela correspond au passage de la herse. Les pistes sont fermées pendant 15 minutes. L'accès aux chevaux est donc interdit.

PISTES	HEURES DE PASSAGES
Noire montante	6h - 7h - 8h - 9h - 10h - 11h -12h
Poniatowski	6h15 - 7h15 - 8h15 - 9h15 - 10h15 - 11h15 -12h15
Noire descendante	6h30 - 7h30 - 8h30 - 9h30 - 10h30 - 11h30 -12h30

C) **UTILISATION DES PISTES - ALLURES AUTORISÉES - VOIES D'ACCÈS – TRAVAIL PRÉPARATOIRE**

1. **MANÈGES**

Deux manèges équipés d'obstacles sont mis à disposition des entraîneurs le matin :

- Manège TURENNE
- Manège NATIVELLE

L'utilisation de ces manèges doit obligatoirement être effectuée sous la surveillance d'un entraîneur et/ou de son représentant. Ces manèges peuvent être utilisés avec des chevaux montés ou non sous l'entière responsabilité de l'entraîneur.

2. **VOIES PUBLIQUES**

Les cavaliers doivent se soumettre au règlement de l'Association Syndicale du Parc et des arrêtés municipaux de la Mairie de Maisons-Laffitte.

Le port d'un gilet fluorescent est fortement conseillé en cas de faible luminosité notamment pour le 1^{er} lot.

III. ENTRAÎNEMENT AU DÉPART EN STALLES

1. STALLES DE DÉPART

PISTES LAFFITTE

Une stalle de départ, en libre-service, est mise en permanence à la disposition des entraîneurs.

ROND PONIATOWSKI

Un passage destiné au dressage des poulains est mis à la disposition des entraîneurs le long du trotting d'accès.

FROMAINVILLE

Sur rendez-vous avec le G.T.H.P. selon le calendrier des stalles (principalement les jours de courses à Saint-Cloud).

Réservation minimum **48h à l'avance** auprès du responsable du centre d'entraînement
au **06 78 39 54 19** ou **07 62 10 06 23**

IV. RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. ALERTES RADIO ET TÉLÉPHONE

Liaison radio :

- Auprès des gardes munis de leur talkie-walkie sur les terrains,
- Auprès des herseurs munis de leur talkie-walkie.

Liaison téléphone :

Garage Sainte Hélène : 07 62 10 06 23

Bornes de sécurité

3 bornes à numérotation automatique sont raccordées au 18 et aboutissent aux Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain. Chaque borne est pré-identifiée par les pompiers de Saint-Germain.

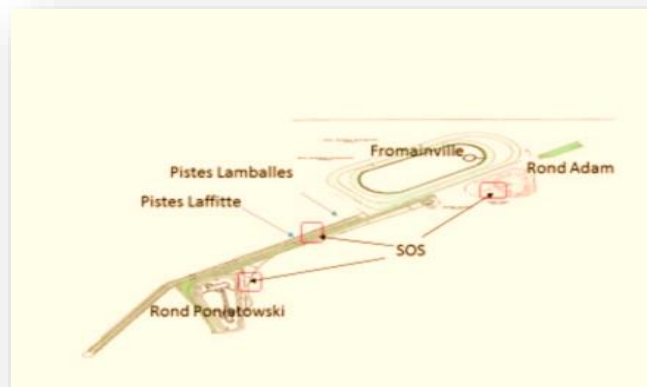
- Borne S.O.S. n°1 Rond Adam 01 39 12 45 48
- Borne S.O.S. n°3 Sainte Hélène 01 39 12 46 13
- Borne S.O.S. n°4 Poniatowski 01 39 12 45 49

La procédure d'appel figure sur les bornes :

1. Appuyer sur le bouton
2. Attendre la réponse de votre correspondant
3. Préciser le numéro de la borne
4. Attendre les secours à proximité de la borne

Lors de toute intervention ayant pour origine l'appel d'une de ces bornes, les Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain préviendront ceux de Maisons-Laffitte qui avertiront immédiatement les services de France Galop et enverront aussitôt un véhicule avec deux intervenants en attendant les secours.

Schéma de centre d'entraînement avec localisation des bornes de sécurité :



En cas d'accident

Une personne de l'écurie doit rester avec l'accidenté. Le transport de l'accidenté s'effectue avec l'aide des pompiers.

Nous demandons à la personne qui prévient les secours d'indiquer :

1. Le lieu exact de l'accident
2. Le nom du blessé
3. L'écurie pour laquelle il monte

Attention ! Transporter soi-même un blessé à l'hôpital engage votre responsabilité personnelle, civile et/ou pénale et peut :

1. aggraver l'état du blessé
2. provoquer un sur-accident.

Réflexes :

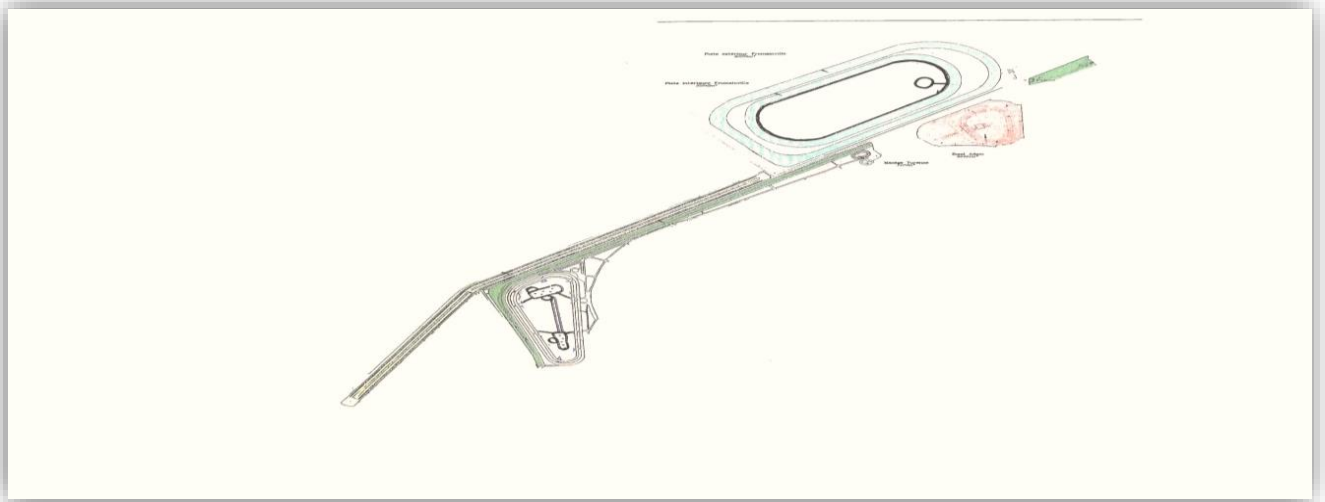
- **Utiliser les bornes de sécurité,**
- **Ou utiliser la liaison radio avec le Centre d'Entraînement,**
- **Ou téléphoner aux pompiers N°18 ou 15 ou 112**

Dans chaque cas, prévenir le centre d'entraînement pour accueillir les pompiers et sécuriser la zone.

Pour un cheval, utiliser la liaison radio pour l'évacuation de l'animal.

V. PLANS DES PISTES

1. PLAN DE SITUATION DES PISTES DANS MAISONS-LAFFITTE



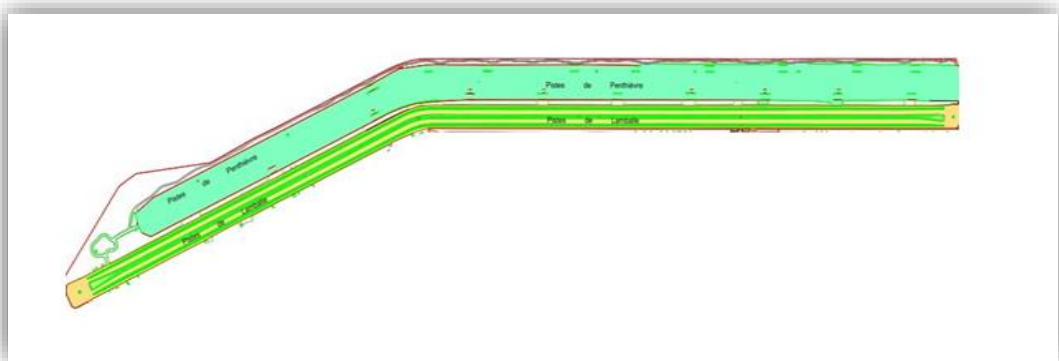
2. PRÉSENTATION DES PISTES

a) Les pistes d'entraînements pour le plat

PISTES EN SABLE

PISTE LAMBALLE OU JAUNE

- 2 pistes parallèles
- Longueur 1800 mètres
- Largeur 9 mètres
- 2 trottings d'accès



PISTES JACQUES LAFFITTE OU NOIRES

- 2 pistes parallèles
- Longueur 1800 mètres
- Largeur 5 mètres
- 1 trotting d'accès

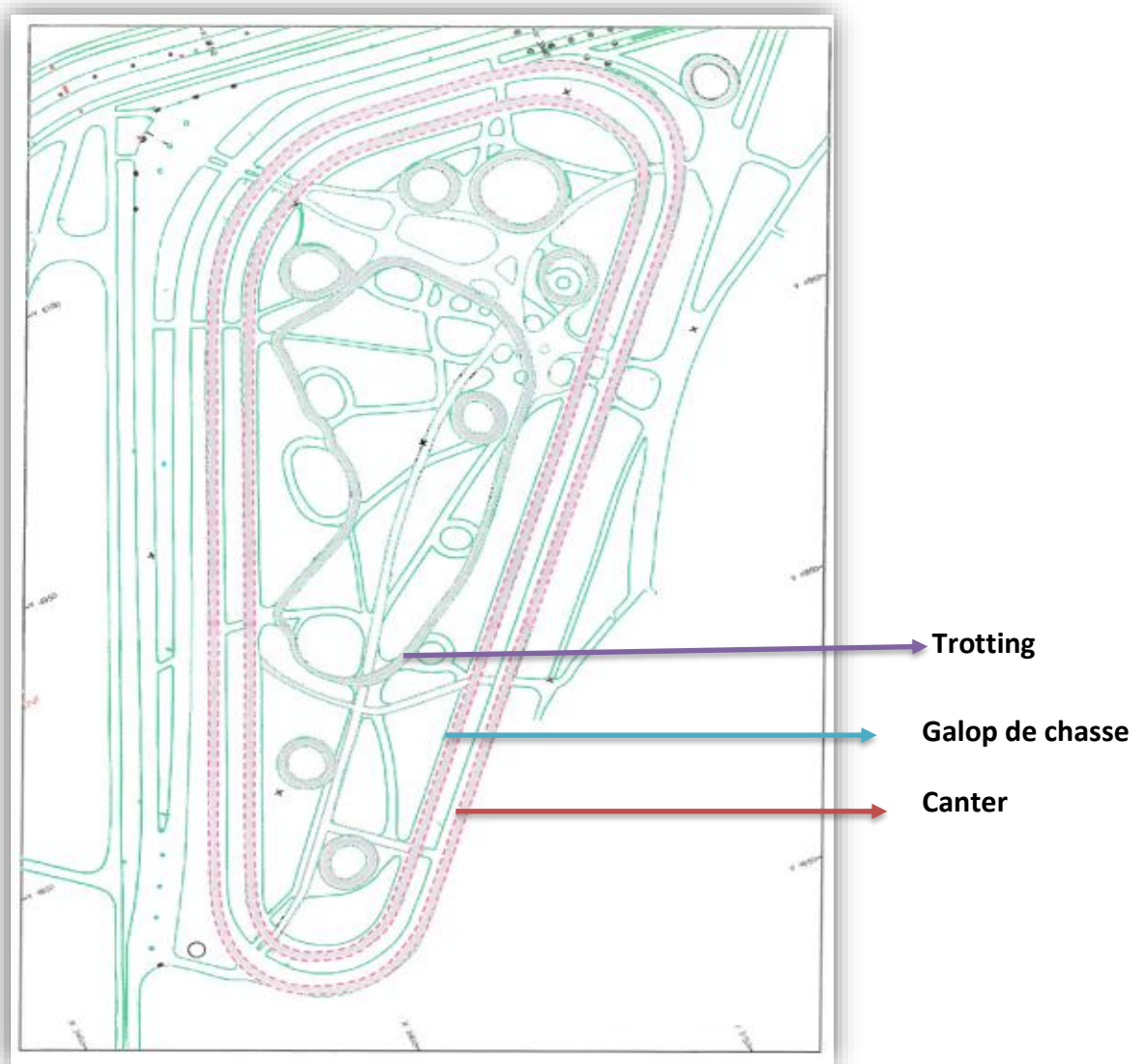




FRANCE GALOP

ROND PONIATOWSKI

- 1 piste de canter de 1200 m
- 1 galop de chasse de 1000 m
- 1 trotting circulaire de 500 mètres
- Ronds de détente





FRANCE
GALOP

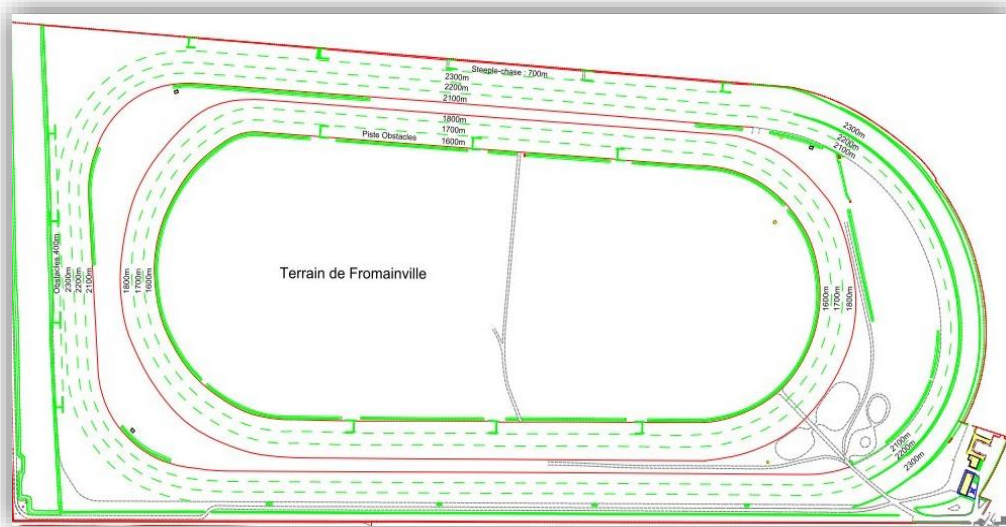
FROMAINVILLE

PISTES EN SABLE FIBRÉ

- 1 piste circulaire de 1500 m

PISTES EN GAZON

- 1 piste de 2100 m
- 1 piste de 2200 m
- 1 piste de 2300 m



b) Les pistes d'entraînement pour l'obstacle

ROND ADAM

PISTES EN SABLE

- 37 obstacles
- 3 pistes de haies :
 - 450 mètres circulaires, hauteur 70 cm,
 - 450 mètres circulaires, hauteur 80 cm,
 - 950 mètres circulaires, hauteur 105 cm
- 2 pistes de steeple :
 - 1 ligne de 200 mètres (oxer, open ditch, haie verte)
 - 800 mètres circulaires (haie, talus breton, bull finch, mur, brook)
- 1 spring garden
 - Haie, oxer, brook, mur, bull finch, haie
- 1 parc à moutons, une butte en gazon, 2 obstacles tronc d'arbres
- 2 manèges de dressage
 - Manège Nativelle
 - Manège Turenne



FROMAINVILLE

PISTES EN GAZON OBSTACLE

- **1 piste de 1700 (7 haies de 110 cm)**
- **1 piste de 1600 m (7 haies de 110 cm)**
- **1 steeple de 1000 m**





JANVIER 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLE	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
						7h-11h (dimanche 7h-10h)
1	Mercredi	1-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	2-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	3-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Samedi	4-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	5-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
2	Lundi	6-janv	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	7-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	8-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	9-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	10-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Samedi	11-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	12-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
3	Lundi	13-janv	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	14-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	15-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	16-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	17-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Samedi	18-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	19-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
4	Lundi	20-janv	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	21-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	22-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	23-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	24-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Samedi	25-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	26-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
5	Lundi	27-janv	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	28-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	29-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	30-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	vendredi	31-janv	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG

PSF & PISTES SABLES : En cas de gel, fermeture à 15 h



FÉVRIER 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLE	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H - 10 H	7 H - 11h (dimanche 7h -10h)
5	Samedi	01-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	02-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
6	Lundi	03-févr	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	04-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	haies /steeple CAG	CAG ou CAD
	Mercredi	05-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	06-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	07-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	haies CAD	CAG
	Samedi	08-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	09-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Lundi	10-févr	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	11-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00	haies /steeple CAG	CAG
7	Mercredi	12-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Judi	13-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	14-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00	haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	15-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	16-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Lundi	17-févr	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	18-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00	haies /steeple CAG	CAG
	Mercredi	19-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Judi	20-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
8	Vendredi	21-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00	haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	22-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	23-févr	7 H 00 - 13 H 00	7 H 00 - 12 H 00		CAD
	Lundi	24-févr	6H30 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	25-févr	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haies /steeple CAG	CAG
	Mercredi	26-févr	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	27-févr	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	28-févr	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	29-févr	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD

PSF & PISTES SABLES : En cas de gel, fermeture à 15 h



sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
9	Dimanche	1-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
10	Lundi	2-mars	6 H 30 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	3-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haies /steeple CAG	CAG
	Mercredi	4-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	5-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	6-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	7-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	8-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
11	Lundi	9-mars	6 H 30 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	10-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haie /steeple CAG	CAG
	Mercredi	11-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	12-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	13-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	haie CAD	CAG ou CAD
	Samedi	14-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	15-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
12	Lundi	16-mars	6 H 30 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	17-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	18-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	19-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	20-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies	CAG ou CAD
	Samedi	21-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	22-mars	6 H 30 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
13	Lundi	23-mars	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	24-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	25-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	26-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	27-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	28-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	29-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
14	lundi	30-mars	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	mardi	31-mars	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG



AVRIL 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H 00 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
14	Mercredi	1-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	2-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	3-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	4-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	5-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
15	Lundi	6-avr	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	7-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	8-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	9-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	10-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	11-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	12-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
16	Lundi	13-avr	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	14-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	15-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	16-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	17-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	18-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	19-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
17	Lundi	20-avr	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	21-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	22-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	23-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	24-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	25-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	26-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
18	Lundi	27-avr	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	28-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	mercredi	29-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	jeudi	30-avr	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD



MAI 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					6 H 30 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
18	Vendredi	1-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	2-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	3-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
19	Lundi	4-mai	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	5-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	6-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	7-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	8-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	9-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	10-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	20	Lundi	11-mai	6 H 00 - 13 H 00	FERME	
Mardi	12-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG	
Mercredi	13-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD	
Jeudi	14-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD	
Vendredi	15-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD	
Samedi	16-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD	
Dimanche	17-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD	
21	Lundi	18-mai	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	19-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	20-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	21-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	22-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	23-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	24-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
22	Lundi	25-mai	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	26-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	27-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	28-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	vendredi	29-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	samedi	30-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	31-mai	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD



JUIN 2020

SM	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					6 H 30 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
23	Lundi	1-juin	6 H 00 - 13 H 00	FERME		CAD
	Mardi	2-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	3-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	4-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	5-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	6-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	7-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	24	Lundi	8-juin	6 H 00 - 13 H 00	FERME	
Mardi		9-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
Mercredi		10-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Jeudi		11-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Vendredi		12-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
Samedi		13-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Dimanche		14-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
25		Lundi	15-juin	6 H 00 - 13 H 00	FERME	
	Mardi	16-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	17-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	18-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	19-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	20-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	21-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	26	Lundi	22-juin	6 H 00 - 13 H 00	FERME	
Mardi		23-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
Mercredi		24-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Jeudi		25-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Vendredi		26-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
Samedi		27-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Dimanche		28-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
27		Lundi	29-juin	6 H 00 - 13 H 00	FERME	
	Mardi	30-juin	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG



JUILLET 2020

SM	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					6 H 30 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
27	Mercredi	1-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	2-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	3-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAD	CAG ou CAD
	Samedi	4-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	5-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
28	Lundi	6-juil	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	7-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAG	CAG
	Mercredi	8-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	9-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	10-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAD	CAG ou CAD
	Samedi	11-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	12-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
29	Lundi	13-juil	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	14-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAG	CAG
	Mercredi	15-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	16-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	17-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAD	CAG ou CAD
	Samedi	18-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	19-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
30	Lundi	20-juil	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	21-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAG	CAG
	Mercredi	22-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	23-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	24-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat CAD	CAG ou CAD
	Samedi	25-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	26-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
31	Lundi	27-juil	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	28-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAG	CAG
	Mercredi	29-juil	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	jeudi	30-juil	6 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	vendredi	31-juil	6 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD



sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					6 H 30 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
31	Samedi	1-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	2-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
32	Lundi	3-août	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	4-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	5-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	6-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	7-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
	Samedi	8-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	9-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Lundi	10-août	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	11-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG
33	Mercredi	12-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	13-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	14-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
	Samedi	15-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	16-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Lundi	17-août	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	18-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	19-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
34	Jeudi	20-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	21-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
	Samedi	22-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	23-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Lundi	24-août	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	25-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	26-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	27-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
35	Vendredi	28-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	29-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	30-août	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG
	36	lundi	31-août	6 H 00 - 13 H 00	fermé	



SEPTEMBRE 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H 00 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
36	Mardi	1-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	2-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	3-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	4-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	5-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	6-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	37	Lundi	7-sept	6 H 00 - 13 H 00	fermé	
Mardi		8-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
Mercredi		9-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Jeudi		10-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Vendredi		11-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
Samedi		12-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
Dimanche		13-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
38	Lundi	14-sept	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	15-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	16-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	17-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	18-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	19-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	20-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
39	Lundi	21-sept	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	22-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	23-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	24-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	25-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	26-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	27-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAG
40	lundi	28-sept	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	29-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	30-sept	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD

OCTOBRE 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H 00 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
40	Judi	1-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	2-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	3-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	4-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
41	Lundi	5-oct	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAG
	Mardi	6-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies/steeple CAG	CAG
	Mercredi	7-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	8-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	9-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	10-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	11-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
42	Lundi	12-oct	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	13-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies/steeple CAG	CAG
	Mercredi	14-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	15-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	16-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	17-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	18-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
43	Lundi	19-oct	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	20-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies/steeple CAG	CAG
	Mercredi	21-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	22-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	23-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	24-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	25-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
44	Lundi	26-oct	6 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	27-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies/steeple CAG	CAG
	Mercredi	28-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Judi	29-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	30-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00	plat/haies CAD	CAG ou CAD
	Samedi	31-oct	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAD



NOVEMBRE 2020

SM	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H 00 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
44	Dimanche	1-nov	6 H 00 - 13 H 00	6 H 30 - 12 H 00		CAO
45	Lundi	2-nov	6 H 30 - 13 H 00	fermé		CAO
	Mardi	3-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe/steeple CAG	CAG
	Mercredi	4-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Judi	5-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Vendredi	6-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe CAO	CAG ou CAO
	Samedi	7-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Dimanche	8-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
46	Lundi	9-nov	6 H 30 - 13 H 00	fermé		CAO
	Mardi	10-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe/steeple CAG	CAG
	Mercredi	11-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Judi	12-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Vendredi	13-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe CAO	CAG ou CAO
	Samedi	14-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Dimanche	15-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
47	Lundi	16-nov	6 H 30 - 13 H 00	fermé		CAO
	Mardi	17-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe/steeple CAG	CAG
	Mercredi	18-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Judi	19-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Vendredi	20-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe CAO	CAG ou CAO
	Samedi	21-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Dimanche	22-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
48	Lundi	23-nov	6 H 30 - 13 H 00	fermé		CAO
	Mardi	24-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe/steeple CAG	CAG
	Mercredi	25-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Judi	26-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Vendredi	27-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/herbe CAO	CAG ou CAO
	Samedi	28-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
	Dimanche	29-nov	6 H 30 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAO
49	Lundi	30-nov	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAO



DECEMBRE 2020

sm	Jour	date	PISTES SABLES	ROND ADAM	FROMAINVILLE	
					GAZON	P.S.F.
					7 H 00 - 10 H	7 H - 11 H (dimanche 7h-10h)
49	Mardi	01-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00	plat/haie/steeple CAG	CAG
	Mercredi	02-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	03-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	04-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
	Samedi	05-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	06-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	50	Lundi	07-déc	7 H 00 - 13 H 00	fermé	
Mardi		08-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
Mercredi		09-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
Jeudi		10-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
Vendredi		11-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
Samedi		12-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
Dimanche		13-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
51	Lundi	14-déc	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	15-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	16-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	17-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	18-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG ou CAD
	Samedi	19-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	20-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
52	Lundi	21-déc	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	22-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	23-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Jeudi	24-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Vendredi	25-déc	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAG ou CAD
	Samedi	26-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	Dimanche	27-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
53	Lundi	28-déc	7 H 00 - 13 H 00	fermé		CAD
	Mardi	29-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG
	Mercredi	30-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAD
	jeudi	31-déc	7 H 00 - 13 H 00	7 H 30 - 12 H 00		CAG

CONTACT

CENTRE D'ENTRAÎNEMENT DE MAISONS-LAFFITTE

1 Avenue de la pelouse
BP 72

78602 MAISONS-LAFFITTE

 +33 (0)6 50 25 43 00

www.cefg.fr

